Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, (Grand'Place)

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	2,00
Chronique locale	—	4,00
Echos	—	5,00
Gazette du Nord	—	6,00

Temps probable. — En France, le temps va rester frais ; des averses sont encore probables dans l'Est.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Suite de la séance du mercredi 30 juin

LA CONVENTION AVEC LES MESSAGERIES MARITIMES

M. CAILLAUX. — Quoiqu'il en soit, je ne me refuse pas à soumettre la convention à un nouvel examen. mais je demande à la Chambre de se prononcer sur la politique que j'entends suivre dans les affaires de transport, de dire si elle veut continuer le système de la subvention forfaitaire ou y renoncer. Voyez ce qui se passe à l'étranger : en Autriche notamment, est-ce que l'Etat n'est pas associé aux entreprises qu'il subventionne ; même chose en Allemagne, l'Italie entre dans la même voie.

La France serait-elle seule à persévérer dans une politique erronée.

La Chambre dira si elle veut suivre le gouvernement dans la voie qu'il lui ouvre (Applaudissements sur de nombreux bancs).

La discussion est interrompue un instant pour permettre à la Chambre de voter des crédits supplémentaires. Par 460 voix contre 30, les crédits sont adoptés.

La Chambre reprend la discussion de la convention.

M. GUERNIER a la parole. Il regrette que le ministre ait mis en cause dans son discours des personnalités très honorables.

M. Guernier insiste sur la situation déplorable de la Compagnie. Le chiffre total des hypothèques des Messageries est de 12 millions : chiffre dont ne parle pas l'orateur.

M. DAUGON. — Voilà bien la Commission (Bruit).

M. GUERNIER ne veut pas insister davantage sur ce point.

M. JAURES intervient à son tour. Il faut, dit-il, mettre fin à l'incoherence financière de notre politique relative à la marine marchande.

L'orateur déplore que toutes nos grandes entreprises soient dirigées par des états-majors irresponsables.

Je maintiens dans l'ensemble l'opinion que j'ai émise sur la gestion de la Compagnie des Messageries, malgré l'épuration qu'en a faite M. Chautard.

M. CAILLAUX. — Je ne veux pas entrer dans cette discussion. Mais est-il en mon pouvoir de résilier des contrats qui ont pu être signés dans toutes les formes légales.

M. JAURES insiste à nouveau sur le dividende fictif servi par la Compagnie en 1905 et 1906.

La suite de la discussion est remise à mercredi.

UNE MOTION DE M. LASIES

M. LASIES propose le projet de résolution suivant : « La Chambre décide de statuer sur l'organisation du vote personnel avant le vote des quatre contributions. »

M. LASIES. — Le rapport sur ma proposition de loi dont est chargé M. Marin n'a pas été distribué encore. Il ne peut être mis à l'ordre du jour, voilà pourquoi je dépose la présente motion.

M. MARIN déclare qu'il est favorable au vote personnel, mais que le rapport ne sera déposé que la semaine prochaine.

M. LASIES. — Si la Chambre pouvait fixer immédiatement le jour de la discussion je retirerais ma motion, mais l'ordre du jour est trop chargé pour me laisser cet espoir. Je maintiens donc ma motion et je dépose une demande de scrutin non pour retenir la Chambre un instant de plus mais pour obliger chacun de nous à se prononcer sur cette importante question.

Par 490 voix contre 93, la motion est adoptée.

La séance est levée à 6 h. 1/2. Séance ce matin 9 heures.

SÉNAT

Suite de la séance du mercredi 30 juin

La cultuelle de Sains-les-Fressin

M. Briand conclut en déclarant que pour le cas auquel s'intéresse M. Ancel, on peut saisir le Conseil d'Etat et plaider devant lui.

M. Ancel réplique que le ministre en faisant attribuer les biens de la fabrique à l'association schismatique, a violé l'esprit de la loi de 1905.

Sur cette réplique l'incident est clos.

Abordant son ordre du jour, le Sénat vote à l'unanimité des crédits supplémentaires sur l'exercice 1908.

M. Empereur signale les difficultés auxquelles se heurte l'application de la loi sur l'assistance aux vieillards.

M. Maujan répond qu'il prend bonne note des observations de M. Empereur.

Le Sénat passe à la discussion de

L'INTERPELLATION DE M. KNIGHT

sur les procédés administratifs de M. Milliès-Lacroix à la Martinique.

Le sénateur de la Martinique examine la situation des partis dans la Martinique. Il indique qu'il existe deux partis : d'un côté les républicains faisant bloc, de l'autre les forces cléricales et réactionnaires qui cachent leur drapeau en s'intitulant socialistes indépendants.

L'orateur reproche vivement au ministre des Colonies de favoriser ce dernier parti.

M. MILLIES-LACROIX. — Je suis prêt à répondre à une interpellation politique ; quant aux questions personnelles, elles se règlent autrement. (Vive agitation).

M. KNIGHT. — Je ne développe ici qu'une interpellation politique. Dans notre pays la démocratie trouve devant elle des organisations puissantes du passé. Elle finira par avoir le dernier mot, mais j'ai cependant le regret de constater qu'à la Martinique, M. le Ministre se trouve de l'autre côté des barricades. (Exclamations. Bruit).

M. Knight poursuit ses accusations et il dit que le ministre cherche à affaiblir l'autorité du gouvernement actuel.

Vif incident

L'orateur vient à parler du rapport Fourteau et il dit que le Sénat tiendra à le consacrer par un vote.

M. MILLIES-LACROIX. — Mais non, car vous m'auriez renversé ! (Exclamations).

M. KNIGHT poursuit ainsi. — Je suis certain que le fait que je vais rapporter est absolument inédit : Je mets en demeure le ministre de déclarer au Sénat, si oui ou non il a eu l'intention de confier l'administration de la Martinique au secrétaire général actuel. Si cela était, l'heure serait grave, car le ministre jetterait là un véritable défi à la population. Ce serait la révolution, M. Milliès-Lacroix... (Cris, agitation).

LE RENVOI

Nouvel incident

On demande le renvoi. M. Knight y consent.

M. MILLIES-LACROIX. — Quand j'aurais mon tour je répondrais à ces impertinences.

(Les sénateurs qui, de longtemps, n'ont pas assisté à une séance aussi troublée, se regardent tout d'abord, tout saisis, puis ils font du chambard).

M. KNIGHT, au milieu du bruit, monte à la tribune. — Je ne puis tolérer pareil propos... (La fin ne s'entend plus)

...Je demande à M. le Président de faire respecter la liberté.

M. DUBOST, président. — M. Knight, dans votre discours, vous avez employé vous-même des expressions qui peuvent permettre un mouvement d'impatience de la part de M. le Ministre des Colonies (Sensation).

M. KNIGHT, avec force. — Je répète que je considère le langage de M. Milliès-Lacroix comme une véritable impertinence, et je me propose de donner à cet incident la suite qu'il comporte. (Vive agitation).

Au milieu du tumulte et pour éviter peut-être de plus graves incidents, le président lève précipitamment la séance à 6 h. 35.

Aujourd'hui séance à 4 h. 1/2.

VINGT-CINQ ANNÉES D'UN Gouvernement Catholique

Le 10 juin 1884, au matin, le libéralisme doctrinaire belge disposait encore de 20 voix de majorité à la Chambre ; à six heures du soir, il avait perdu 26 sièges et ce déplacement de 52 sièges assurait aux catholiques une majorité de 33 voix !

Il y a donc vingt-cinq ans que nos amis de Belgique secouant le joug odieux des sectaires, ont mis fin à un régime de gaspillages sans mesure, de favoritisme sans pudeur, d'oppression et de vexations dans tous les domaines.

A l'annonce de ce magnifique triomphe des catholiques, les libéraux évincés jetèrent des cris d'orfraies : à les entendre, la politique réactionnaire des cléricaux allait pousser les ouvriers dans les bras du socialisme, elle compromettrait le commerce et l'industrie et acculerait le pays aux abimes.

On sait comment la réalité a répondu à ces sinistres pronostics.

Loin de contrecarrer la pacification sociale et le progrès économique, la politique aussi éclairée que sage de la majorité catholique les a, au contraire, singulièrement et constamment favorisés.

Non seulement les catholiques belges se sont affirmés comme les meilleurs remparts de l'ordre, mais ils ont montré qu'ils savent comprendre les aspirations et répondre aux besoins des temps modernes, qu'ils sont des hommes non du passé, mais du présent et de l'avenir et partant d'habiles pionniers du progrès social.

— Les progrès accomplis par la Belgique, depuis 1884, sur tous les terrains, sont inappréciables : l'essor a été constant et général.

Sous l'égide d'une administration intègre et vigilante, le commerce et l'industrie ont vu s'ouvrir une ère d'activité inouïe.

Le mouvement commercial annuel de ce petit pays dépasse aujourd'hui 7 milliards de francs ! — Il marche, sous ce rapport, avant l'Autriche, la Russie, l'Italie et l'Espagne ! Sa moyenne par tête d'habitant (plus de 1.000 francs), le place en haut de l'échelle comparative de tous les pays du monde.

Ses exportations ont augmenté de 50 pour cent : sur beaucoup de points comme l'Egypte, l'Inde anglaise, la Russie, la République Argentine, ses négociants nous serrent de très près. Dans certaines régions comme la Birmanie, une grande partie de l'Asie mineure et la Chine ils nous ont même dépassés.

Ils visent actuellement la conquête économique de l'immense bassin de l'Amazone.

Les finances de la Belgique ont conservé une élasticité remarquable et son crédit est de premier ordre ; la Caisse d'épargne regorge de fonds, les dépôts dépassent 100 francs par habitant ; la Banque nationale fait pour 38 milliards d'affaires !

Mais ce qui sera surtout l'éternel honneur du gouvernement catholique belge, c'est l'incomparable monument de législation ouvrière et sociale qu'il a su édifier, pierre par pierre.

Presque innombrables sont les lois édictées par les Chambres catholiques pour le relèvement et la moralisation de la classe ouvrière, et, malgré la sécheresse d'une telle énumération, nous ne pouvons résister au désir d'en citer au moins les principales, pour l'édification des hommes de bonne foi.

Loi sur le **Contrat de travail.** — Loi sur le **Paiement du salaire** qui est incessible et insaisissable et doit être payé en espèces dans les ateliers. — Loi sur les **Livrets d'ouvriers.** — Loi sur les **Règlements d'ateliers.** — Loi sur les **Conseils de prud'hommes,** composés par moitié de patrons et d'ouvriers. — Loi sur **l'Inspection du travail.** — Loi sur les **Etablissements dangereux.** — Loi sur le **Travail des femmes et des enfants.** — Loi sur la **Police des mines et des carrières.** — Loi sur les **Délégués à l'inspection des mines.**

Loi sur les **Caisses de secours et de prévoyance.** — Loi sur la **Représentation du travail dans les Conseils communaux.** — Loi sur les **Unions professionnelles,** les **Conseils d'arbitrage** et de **conciliation.** — Loi sur les **Mutualités.** — Loi sur les **Habitations ouvrières,** œuvre bienfaisante et moralisatrice dont bénéficient déjà près de 400.000 Belges !

Loi réglementant l'**Allocation mensuelle** attribuée aux parents des soldats sous les drapeaux. L'Etat dépense de ce chef, une somme de 10 millions par an.

Loi sur la **Réparation des accidents du travail,** qui assure aux ouvriers victimes d'accidents, des avantages inconnus dans les autres pays. — Loi sur les **Retraites ouvrières** qui a provoqué un élan général, que le clergé a fait afficher dans les églises, et à laquelle l'Etat consacre une dotation annuelle de 12 millions. Enfin la loi, si humanitaire et si libérale à la fois, du **Repos dominical.**

— Sous l'empire d'une telle législation, l'esprit d'initiative et d'entreprise respecté et largement encouragé par les pouvoirs publics, a accompli des merveilles : syndicats de toutes sortes, sociétés coopératives, mutualités, secrétariats ouvriers, bourses du travail, écoles ménagères, écoles professionnelles qui ont surgi de toutes parts.

Depuis vingt ans, le sol belge s'est couvert d'associations agricoles : comices, syndicats libres, syndicats reconnus, assurances mutuelles pour le bétail, pour les chevaux contre l'incendie et contre la grêle, syndicats d'élevage, caisses rurales, comptoirs de vente et d'achat, laiteries coopératives, cercles agricoles, cercles d'aviculture, syndicats de chèvres, etc.

Grâce à cet ingénieux réseau d'organismes divers, des terrains réputés incultes sont aujourd'hui couverts de récoltes, l'aisance ,au lieu de la gêne, règne au foyer campagnard. — En certaines contrées, les terres ont doublé de valeur ; l'exode vers les villes est arrêté.

Et tout cela sans violer une seule liberté, sans méconnaître un droit, sans crocheter un couvent ni fermer une loge, sans proscrire ni molester personne ! — « Notre modération étonnera le monde », s'écriait M. Bernaert, le soir du 10 juin 1884 ; la prédiction s'est accomplie à la lettre.

Voilà qui est gênant, nous l'avouons, pour nos bons blocards qui s'en vont répétant : « le pouvoir aux mains des catholiques marquerait la confiscation de toutes les libertés ! ; tuerait le progrès social ! ; consommerait la déchéance du pays !!! »

Voilà qui est gênant pour nos grands démocrates qui, en trente ans de république maçonnique, ont su mettre sur pied quelques rares lois sociales lentement, péniblement élaborées et dues, pour la plupart, à l'initiative des cléricaux.

Ouvriers français, nos « Quinze Mille » vous ont assez nourris de viandes creuses, de discussions stériles, de luttes irritantes, ne serait-il pas temps, pensez-vous, de les remplacer par des hommes de cœur et désintéressés qui étudieraient vos besoins, défendraient vos intérêts, sonderaient les plaies soicales et en appliqueraient les remèdes ?

A. R. T.

Gazette du Nord

Mercredi, à onze heures, a été célébré, en l'église Saint-Martin, à **ROUBAIX,** le mariage de **M. Henri Wibaux,** confectionneur, fils de M. Désiré Wibaux-Mulliez, avec **Mlle Marie Sartorius,** fille de Mme Ve Sartorius-Blanpain, négociante en tissus.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Etienne et Désiré Wibaux, ses frères ; pour la mariée, MM. Fernand et Adolphe Sartorius ,ses frères.

Le consentement des jeunes époux a été reçu par M. l'abbé Mulliez, curé de Saint-Roch, à Armentières, oncle du marié, qui a prononcé une touchante allocution.

Pendant la cérémonie, qui s'est déroulée devant une assistance nombreuse et choisie, M. Maurice Sartorius, frère de la mariée, a joué avec beaucoup de talent divers morceaux sur le violoncelle. Plusieurs chants de circonstance ont aussi été interprétés par MM. Henri Delberghe et Waelès. L'orgue était tenu par M. Gustave Meyer.

Samedi, à onze heures et demie, a été célébré, à **HONDSCHOOTE,** le mariage de **M. Léon Vansteenberghe,** fils de Me Gustave Vansteenberghe, notaire à Hondschoote, et de **Mlle Marguerite Plécy,** fille de Mme veuve Plécy-Guilleman, propriétaire à Hondschoote.

Les témoins étaient : pour le marié, Me Victor Vansteenberghe, notaire à Saint-Omer, son frère, et Me Cordier, ancien notaire, son oncle ; pour la mariée, M. Frédéric Plécy, son frère, et M. Smagghe, ami de la famille.

La cérémonie s'est déroulée devant une assistance nombreuse et choisie.

Le consentement des jeunes époux a été reçu par M. l'abbé E. Vansteenberghe, frère du marié, qui a prononcé une délicate et touchante allocution.

Pendant la cérémonie, M. Ernest Vansteenberghe a interprété avec un rare talent et beaucoup d'expression un « Nocturne » de Chopin pour hautbois, avec accompagnement d'orgue.

Nous présentons aux nouveaux époux nos meilleurs voeux de bonheur et à leurs familles nos sincères félicitations.

Mercredi, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église Saint-Nicolas, à **VALENCIENNES,** dans la plus stricte intimité, en raison d'un deuil récent, le mariage de **Mlle Claire Baudson,** fille de M. Pierre Baudson, entrepreneur, avec **M. Eloi Cramet,** industriel à **TOURCOING.**

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Pierre Baudson, entrepreneur, son frère, et M. Léopold Bévière, architecte de la ville de Paris, son cousin ; pour le marié, M. Carlos Cramet, rentier à Feignies, son oncle, et M. Emile Fournier, industriel à Bousbecque, son beau-frère.

Nous adressons aux jeunes époux nos souhaits de bonheur.

Samedi prochain, à onze heures, sera célébré, en l'église Saint-Piat, à **RONCQ,** le mariage de **Mlle Jeanne Batteur,** fille de M. Batteur, directeur de filature, et de Madame, née Ghislain, avec **M. Alidor Olivier,** clerc organiste à **MORBECQUE,** fils de M. et Mme Olivier-Mervaillie.

BREVET DE CAPACITÉ

(JEUNES FILLES)

LILLE

Les candidates suivantes sont reçues définitivement :

Mlles Acquart, Allègre, Alombert, Andries.
Mlles Bacquet, Baelden, Basin, Basquin Marie, Beaufort, Beauroy, Bécourt, Bériot, Bernard Thérèse, Bernaert Lucienne, Bernier, Bertram, Biacq, Billiau, Blas, Blossier, Boidin, Bonte, Bonvoisin, Bornay, Bossaut, Bouillon, Boulinguier, Boulzé, Bourgeot, Brierre, Briquet, Broussous.
Mlles Cacheux, Carlier Germaine, Carpentier Fernande, Castelain, Castel Germaine, Catry, Cavry Maria, Cazeneuve, Chalmin, Champetier, Chenu, Chomé, Claeys, Clairin, Clarys, Cloquié, Cocquelet, Codron, Colin, Collette, Colpin, Compagnie, Coti, Croo, Cuvellier.
Mlles Deblock, Decaux, Defaux, Defretin, Degond, De Gigord, Dekelser, Delannoy Fernande, Delannoy Marthe, Delattre Jeanne, Delattre Marie, Delbrayelle, Delebarre, Delerue, Demailly, De Meyer, Deuris, Denneulin, Deparis Madeleine, Deparis Simonne, Derulle Claire, Deshayes, Desrousseaux Marg, Destombes Alice, Destombes Marie-Thérèse, Devernay Madeleine, Devilder, Devitter, De Haese Madeleine, Dollez, Doublet, Drieux, Dropsy, Drouin, Dubrulle, Duburcq, Duflot Gabrielle, Dufour, Dubot, Dujardin, Dumoulin Lydie, Duprez Dinah, Duvivier Mathilde.
Mlles Ernoult, Enny.
Mlles Fatou, Fourlinnies, François Andrée, Frigout, Fromont.
Mlles Gallet, Gamache, Gaucher, George Jenny, Gérard Germaine, Gérard Suzanne, Glorieux, Godin, Goujon, Grémilly, Guiard, Guillier.
Mlles Hainaut, Halluin, Hamy, Hazard, Hecher, Hedde, Hennion, Huguet Lucienne, Hoguet Marie, Houssoy, Hubert, Huriez.

VALENCIENNES

Ont été reçues définitivement :

Mlles Aubry, Audin, Bacquet Louise, Banse, Barbier, Barbry, Basely Jeanne, Bavay, Bériot, Bernier, Besombes, Bodechon, Bonnard, Bontemps Germaine, Boulanger, Boummanne, Bourdon Alida, Bourdon Marthe, Boutée Luce, Brassart, Brasseur, Breucq, Bridoux, Bruyez, Buzin.
Mlles Cady, Caquant, Cardon, Carpentier Cattiaux, Caudmont, Caudron, Caulliez, Champagne, Chanoine, Chantry, Chevalier Berthe, Chevalier Henriette, Chigar, Chotteau, Coudoux, Courtin, Culier.
Mlles Debaeker, Debras, Décroué, Degouy, Delame, Delattre, Delcambre, Defedale, Delaye, Delmazure, Desmoutier, Denis, Deparis, De Rabiot de Meslé, Dernoncourt, Desbouvries, Desesspringalle, Desimeur, Destrivière, Devaux, Devémy, D'Herbomez, Dhome, Dimanche, Dime, Diondonnat, Dirand, Doequier, Doequin, Dondez, Droulers, Drut, Dupont Alice, Dupuis, Durieux.
Mlles Eigle, Falce, Ferrier, Fléron, Fontaine Adèle, Fontenelle, Fosse, Foubert, Fourquez, Fraisson, Fromont, Gadenne, Gamard, Ghys, Glineur, Gobert, Goulart, Guilbert, Hamelin, Hautson, Hary, Herbin, Hornez, Houssin, Hutin, Jacques, Jacquin, Jonville, Jouglet Marie, Jouglet Virginie, Jouniaux.
Mlles Ladsous, Lambert Hélène, Lemelin, Lannoy, Lebrun, Leclercq, Lecoutte Julia, Lecron, Ledin, Lefebvre Agathe, Lefebvre Emilienne, Lefèvre Laure, Legrand Alice, Legrand Marguerite, Legris, Legué, Lekieffre, Lemoine, Lengrand, Lesne, Lhoir, Liénard, Loez, Lorrenz, Luwez.
Mlles Maréchal, Marion, Marouzé, Marquant, Marquilly, Messiaen, Meyer, Michaux Aline, Michaux Germaine, Milleville, Mochez, Moisson, Monnier Louise, Monnier Yvonne, Morlot, Mortier, Mousseron, Musy, Normand, Olivier Carmen.
Mlles Patin, Perron, Petit, Picot, Picque, Piérard, Picard, Playe, Plet, Pollion, Polvent, Prodelle, Racy, Renard, Ringot, Robinet, Rombeaux, Rouer, Rousseau Germaine, Rousseau Reine.
Mlles Sacré Marie, Saint-Quentin, Sandrat Lucie, Sandret, Sérignat, Sonntag, Soreau, Soupez, Squivée, Sthorez, Thévenet, Tromas, Thurette, Trotin, Vasse, Vasseur, Wahart, Walbert, Wallet Laure, Wargnies, Wistellet.

LES GRÈVES

A HALLUIN

Une grève de manœuvres de maçons

Les manœuvres de maçons, au nombre de 66, travaillant pour trois maçons d'Halluin, MM. Maret frères, Mme Wallaert et Mme Ve Montreuil, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de 3 centimes l'heure.

Cet arrêt du travail a occasionné le chômage forcé de 59 maçons.

Un Quartier DE MALO-LES-BAINS détruit par un incendie

250.000 fr. de dégâts

L'ALARME

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers une heure et demie, le personnel du Kursaal, sortant de cet établissement, apercevait un panache de fumée au-dessus de la Taverne Gauloise, située à l'entrée de l'avenue Bel-Air, sur l'emplacement de l'ancienne remise des tramways.

Garçons de café et croupiers donnèrent l'alarme et réveillèrent les voisins.

Mme veuve Floreen, tenancière de la Taverne Gauloise, logeait dans une annexe de ce café. Elle se trouvait dans sa chambre, au premier étage, quand elle fut réveillée par les cris et les appels.

Elle fit descendre un jeune domestique de 14 ans, Albert Fossaert, et une femme de journée, qui logeaient chez elle.

Tous trois se rendirent à la Taverne ; mais la salle du restaurant était envahie par une fumée noire et épaisse, et il était impossible d'y séjourner quelques instants.

Avec une rapidité prodigieuse, le feu se communiqua à tout l'établissement, entièrement construit en bois, ainsi que les maisons contiguës, élevées sur la zone militaire.

UN IMMENSE BRASIER

En moins d'une heure, les flammes atteignirent et détruisirent successivement : l'habitation de Mme François, belle-mère de M. Pusilleux, les bureaux de M. Dassonville, directeur d'une agence de location, la succursale de la Banque Perrier, le Café Rosarey, récemment repris par M. Lamiot, le derrière des maisons 8, 10, 12, rue Forbin, et le pignon de la maison de Mme veuve Morel, rue Tanorède.

Tout ce pâté de maisons ne forme qu'un immense brasier, d'où se dégage une chaleur intense et d'où s'élèvent des myriades d'étincelles.

Presque simultanément arrivent les pompiers de Malo-les-Bains, de Rosendael et de Dunkerque. Mais la violence de l'incendie était telle qu'il fallut se borner à protéger les maisons voisines, gravement menacées.

UNE EXPLOSION

Vers deux heures et demie, un tube-réservoir d'acide carbonique fait explosion, provoquant une détonation formidable. Le déplacement d'air fit voler en éclats les glaces de la devanture du magasin de cycles Devos-Six, avenue Bel-Air.

Des débris de ce tube-réservoir ont été retrouvés dans l'avenue Faidherbe, à plus de cent mètres du quartier incendié !

Vers trois heures et demie, le feu était circonscrit et tout danger d'extension était évité.

Dès le premier signal d'alarme, M. l'abbé Mormentyn, curé de Malo-les-Bains, et son vicaire, étaient arrivés sur les lieux du sinistre, ainsi que de nombreuses autorités civiles et militaires.

Un service d'ordre fut assuré par les 8e et 9e compagnie du 110e d'infanterie, sous les ordres du capitaine Lussiez et du lieutenant Delache.

LES DÉGATS

A l'heure actuelle, il est encore difficile de fixer exactement le total des dégâts causés par ce sinistre. On l'évalue approximativement à 250.000 francs, dont 100.000 fr. pour le Café Rosarey et 50.000 pour la Taverne Gauloise. Tous les sinistrés sont assurés.

Y A-T-IL MALVEILLANCE ?

La rumeur publique attribue cet incendie à la malveillance. Un nom a même été prononcé ; mais, jusqu'à ce que les preuves aient été substituées aux présomptions nous nous garderons bien de nous faire l'écho de ces bruits.

Dans la soirée de mercredi, on disait qu'une arrestation avait été opérée ; cette information est inexacte.

M. Bosqui, commissaire de police, est chargé de l'enquête.

Tentative d'Incendie

A L'ÉGLISE DES MOERES

M. l'abbé Bellangier, curé des Moëres, a signalé à la gendarmerie que pendant la nuit des individus avaient tenté d'incendier son église.

Le portail avait été imbibé de pétrole, et le long des portes on relevait des traces de « brûlé ».

Une enquête est ouverte pour retrouver les auteurs de cet acte criminel.

PERCEURS de MURAILLES et voleurs de coffres-forts à Roubaix

UN AUDACIEUX MÉFAIT

Quai de Calais

LES CAMBRIOLEURS ENLÈVENT PRÈS DE SIX MILLE FRANCS

Des cambrioleurs, doués d'une audace peu ordinaire, ont commis un vol important au cours de la nuit de mardi à mercredi, chez M. Séraphin Carpentier, 54 ans, concierge des magasins de charbon de la Compagnie Vicoigne et Nœux, quai de Calais.

Le chef du dépôt, M. Charles Dutruelle, avait son coffre-fort placé dans une salle du rez-de-chaussée de la maison du concierge.

C'est à ce coffre-fort, dont ils connaissaient l'existence, que les audacieux malfaiteurs, encore inconnus jusqu'à présent, voulaient arriver.

Pour atteindre leur but, ils ont tout d'abord percé une muraille, démolissant toute une partie de l'angle de la maison, au moyen de battens pris dans une maison en construction près de là.

Quand ils ont eu fait un trou au mur, épais de 35 centimètres ils se sont rendus compte qu'une armoire, placée juste à cet endroit, les empêcherait, à moins qu'ils n'occasionnassent un grand bruit en la faisant tomber, de pénétrer à l'intérieur.

Nullement découragés par cette déconvenue, les cambrioleurs ont alors abandonné leur premier projet et se sont attaqués à la fenêtre.

A l'aide d'une solide pièce de bois, ils ont écarté les barreaux de fer qui la protégeaient, ont brisé une vitre et l'un d'eux est entré par là dans l'immeuble, dont il a ouvert la porte à ses complices.

Sans être entendus, ils ont pu desceller le coffre-fort, pesant deux cents kilos, et l'ont transporté dans le magasin de charbon, à une cinquantaine de mètres de là, ne craignant pas, pour cela, de passer sur le quai de Calais avec leur fardeau.

Dans le magasin, ils n'avaient pas tant à craindre d'être entendus. Ils se sont mis à défoncer le coffre-fort au moyen de moellons et ont enlevé tout ce qu'il contenait.

Ce n'est que mercredi matin que le concierge, en se levant, s'est aperçu du vol.

Immédiatement, la police en a été informée et le service de la sûreté s'est mis à la recherche des auteurs de ce cambriolage.

Voici maintenant la liste exacte des sommes et valeurs que renfermait le coffre-fort :

Une somme de 4.182 fr. 55, composée de deux billets de mille francs, deux billets de cent francs, trois pièces de vingt francs, 1.885 francs en pièces de cinq francs, neuf pièces de deux francs, dix-huit pièces de un franc, trois pièces de cinquante centimes et une pièce de cinq centimes.

Un bon du Crédit Foncier 1909, numéro 0579713 ; une obligation de la ville de Bruxelles 1905, numéro 354.670 ; une action de la Brasserie du Virolois, numéro 1060 ; une action de la Brasserie Roubaisienne, numéro 5873 ; une action de la Télégraphie sans fil Marconi, numéro 16997 ; deux livrets de Caisse d'épargne au nom de M. Louis Cochet et de sa femme, le premier portant une somme de cinq francs, le second complètement remboursé.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

LILLE

Cadeaux à bon marché

DEPUIS SEPT MOIS UN GARÇON DE MAGASIN DISTRIBUAIT A SES AMIS DES MARCHANDISES VOLÉES A SON PATRON.

Deux agents, Baron et Huin, se présentaient mardi après-midi rue Saint-Augustin, chez une femme qu'ils devaient conduire au bureau de la sûreté. Ils furent tout étonnés d'apercevoir sur une table un superbe panama d'une valeur de 50 francs.

Interrogée sur la provenance de cet objet, cette femme déclara qu'elle le tenait d'un jeune homme de la maison Dewachter, Paul Vanhove, originaire de Socx, habitant en garni rue du Molinel, au restaurant des « Palmiers ».

Ce cadeau leur paraissant un peu excessif, les deux policiers se rendirent à la maison Dewachter, et firent part aux directeurs de leur découverte. Ils apprirent alors que le chapeau avait été volé. Arrêté

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 30 JUIN

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing - Le Havre

Laines peignées

ROUBAIX-TOURCOING d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

MOIS	COTE précédente	COTE du 11 h. 30 Roubaix.	COTE de 4 h. 15 Tourcoing.	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédente	SUINT Ce jour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs
Juin	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Juillet	5 82 1/2	—	—	—	5 82 1/2	—	—	—	—
Août	5 80	—	—	—	5 80	—	—	—	—
Septembre	5 75	—	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	5 75	—	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	5 70	—	—	—	5 70	—	—	—	—
Décembre	5 62 1/2	5 65	5 65	—	—	—	—	—	—
Janvier	5 62 1/2	—	—	—	5 62 1/2	—	—	—	—
Février	5 60	—	—	—	5 60	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mai	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tendance			5 000 k.						
Vente									

ANVERS Type B Précédent.	Ce jour
—	—
5 675	5 675
5 675	5 675
5 65	5 625
5 61	5 60
5 575	5 575
5 55	5 55
5 50	5 50
5 475	5 475
5 45	5 45
5 425	5 425
5 40	5 40
Tendance	65 000 k Soutenue

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

LE HAVRE

MÉRINOS Cote de 3 h. 15 Précéd.	MÉRINOS Ce jour	CROISÉES Cote de 3 h. 45 Précéd.	CROISÉES Ce jour	COTONS Cote de 4 h. 30 Précéd.	COTONS Ce jour	CAFÉS Cote de 4 h. Précéd.	CAFÉS Cote de 4 h. Jour
—	—	—	—	73 3/8	73	41 25	41 25
177	177	196	196	73 3/8	73	41 25	41 25
177	177	197	197	73 3/4	73 1/4	40 25	40 25
176 50	176 50	198	198	74	73 1/2	40 50	40 50
176	176	197	197	73 7/8	73 3/8	39 75	39 75
174 50	174 50	196	196	73 1/2	73	39 25	39 25
172 50	172 50	196	196	72 3/4	72 5/8	39 25	39 25
172 50	173 50	196	196	73 5/8	72 1/2	39	39
173	173	196	196	72 1/2	72 1/2	39	39
173	173	196	196	72 5/8	72 1/2	39	39
173	173	196	196	72 5/8	72 1/2	39	39
173	173	—	—	72 5/8	72 1/2	39	39
Tendance	25 b. Calme		000 b. Calme		5.450 b. Active		12.000 b. Calme

NEW-YORK CAFÉS Cote de 4 h. Préc.	CAFÉS Cote de 4 h. Jour.	MOIS	LIVERPOOL COTONS C. de clôture Préc.	COTONS C. de clôture Jour.
6 45	—	Courant	6 06	—
6 45	6 45	Juin-Juil.	6 06	6 10
5 70	5 60	Juil-Août.	6 07	6 10
5 70	5 60	Août-Sept	6 05	6 07
5 55	5 50	Sept-Oct.	6 03	6 06
5 55	5 50	Oct.-Nov.	6 01	6 04
5 55	5 50	Nov.-Déc.	6 00	6 02
5 55	5 50	Déc.-Janv.	6 00	6 02
5 55	5 55	Janv.-Fév	6 00	6 02
5 60	5 55	Mars Avril	6 01	6 03
5 60	5 55	Avril-Mai.	6 01	6 03
5 60	5 55	Mai-Juin	6 02	6 04
Tendance. Ventes.	17.000 s. A p. sout		15.000 b. Ferme	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 5.000.

MOIS	Précédt	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Juillet	11.47	11.43	11.51	11.49
Août	11 50	11.44	....	....
Octobre	11.49	11.43	11.51	11.51
Décembre	11.53	11.49	....	....
Mars	11.50	11.45	....	....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5,65, Décembre.
Total : 5.000 k.

Soir. — Néant.

Dernier No 4694.

Lundi 5 juillet, il n'y aura pas de Cote officielle.